



AUCAMVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 MAI 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2024.42

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	19	Pour :	19
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 6 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Nicolas TOURNIER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT.

Pouvoir(s) : Mme Valérie DREUILHE pouvoir à M. Gérard ANDRE, M. Patrick FERRARI pouvoir à M. Thierry RAFAZINE, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à M. Francis MUSARD, Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

Absent(s) excusé(s) : M. Fabrice IGOUNET, M. Félix MANERO, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : CREATIONS DE POSTES ATSEM ET ANIMATEURS

Exposé :

Le groupe scolaire Rosa Bonheur va compter 2 classes de maternelles pour la rentrée de septembre 2024.

Ces ouvertures de classes nécessitent le recrutement de 2 agents spécialisés des écoles maternelles sur un temps non complet 30h.

L'école maternelle Nicolas Poussin aura à la rentrée 6 classes, toutefois seulement 5 postes permanents d'ATSEM à temps non complet 30h ont été créés, il convient de créer un autre poste d'ATSEM à temps non complet 30h pour cette 6^{ème} classe. En parallèle dans cette école, un poste

d'agent spécialisé des écoles maternelles avait été créé sur la base d'un temps complet. Désormais vacant, il convient de le supprimer.

L'école maternelle Henri Matisse nécessite l'emploi d'un agent spécialisé des écoles maternelles à mi-temps. Ce poste créé va être vacant à la rentrée 2024 suite au départ de l'agent en poste. Pour optimiser le besoin du temps ATSEM en classe et du temps animation sur l'ALAE, il est proposé de créer 1 poste mutualisé à temps non complet 30h regroupant ces deux missions. Ces missions sont aujourd'hui exercées par un agent contractuel. En parallèle, le poste à mi-temps agent spécialisé des écoles maternelles sera supprimé à compter du 1^{er} septembre 2024.

Il est donc proposé au Conseil municipal la création de 4 postes d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles à temps non complet 30h.

Aussi, la collectivité souhaite stabiliser les équipes des ALAE en stagiairisant des animateurs afin d'avoir un socle de titulaire sécurisant le fonctionnement.

Pour cela, il est demandé au Conseil Municipal de créer 4 postes d'adjoint d'animation à temps non complet 30h. Les agents étant déjà en contrat, cela n'a pas d'impact budgétaire.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L332-24 du Code général la Fonction Publique,
Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 25 avril 2024,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : de créer 4 postes ouverts au cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles à temps non complet 30h :

- 2 sur l'école Rosa Bonheur
- 1 sur l'école Nicolas Poussin
- 1 sur l'école Henri Matisse.

Article 2 : de supprimer les postes suivants d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles à compter du 1^{er} septembre 2024 :

- 1 poste à 35h sur l'école Nicolas Poussin (créé au conseil municipal du 08 juillet 2008)
- 1 poste à 17h30 sur l'école Henri Matisse (créé au conseil municipal du 29 octobre 2009).

Article 3 : de créer 4 postes ouverts au cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation à temps non complet 30h :

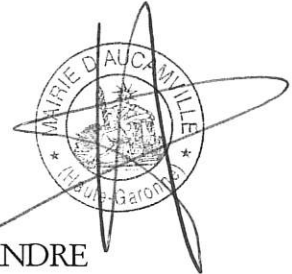
- 1 poste sur l'école Victor Hugo

- 1 poste sur l'école Henri Matisse
- 2 postes sur l'école Nicolas Poussin.

Article 4 : de prévoir les dépenses correspondantes au budget communal.

Article 5 : de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs.

Le Maire,



Gérard ANDRE